

## **Nous sommes en phase IV -Dé confinement-**

### Principes à respecter par tous

- La phase IV a débuté le 29/07/2020.
- Le judo peut se pratiquer dans les Dojo ainsi qu'en extérieur.
- Nous pouvons le pratiquer avec contact, à tout âge.
- Pour l'organisation, voir les détails en fonction de la catégorie à laquelle l'on appartient

(Participant, moniteur, organisateur, bénévole ...)

### LES SIX REGLES A RESPECTER ABSOLUMENT

- Le maintien des règles d'hygiène élémentaires (laver les mains, pas de bise, pas se serrer la main ...).
- La pratique de l'activité en plein air doit être privilégiée. En cas d'intempéries utiliser les Dojo.
- Maintien des précautions d'usage pour les personnes des groupes à risques.
- Maintien des distances sociales sauf pour :

Les personnes habitants sous le même toit,  
Les enfants de moins de 12 ans,  
Les personnes de la même « bulle » élargie.

#### **SI PAS POSSIBLE OBLIGATION DE PORTER LE MASQUE.**

- La bulle sociale est de 5 personnes, toujours les mêmes et ce pur un foyer tout entier.

Les moins de 12 ans ne comptent pas dans ces 5 personnes. Ces 5 personnes sont en plus du foyer avec qui des contacts rapprochés ont lieu. Des contacts pendant lesquels les distances de sécurité ne sont pas toujours assurées.

Les rassemblements comme les réunions de famille ou entre amis seront limités à 10 personnes. Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas inclus.